

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 19 juillet 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-16/B-00427 et D08-01-16/B-00428
Propriétaire(s) : Francesco et Rosina Sicoli
Emplacement : 30, (30A, 30B), promenade David
Quartier : 8 - Collège
Description officielle : partie du lot 45, plan enr. 299087
Zonage : R1FF
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Lors de ses audiences du 1^{er} février 2017 et du 1^{er} mars 2017, le Comité a reporté les demandes d'autorisation et de dérogations mineures relatives à cette propriété à la demande du représentant des propriétaires. Les propriétaires souhaitent maintenant aller de l'avant avec leurs demandes en vue de démolir la maison et le garage isolé existants et lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est proposé de construire deux maisons isolées de deux étages, une maison sur chacune des parcelles nouvellement créées.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont les suivantes :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00427	14,43 m	30,62 m	428,2 m ²	1	30B, prom. David, maison isolée proposée
B-00428	14,43 m	30,62 m	427,5 m ²	2	30A, prom. David, maison isolée proposée

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les deux parcelles ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, les demandes de dérogations ont été réactivées et seront étudiées en même temps que les présentes.